



## Où déclarer ses LMNP?

-----  
Par Kalista93

Bonjour,  
Je suis loueur meublée non professionnel et j'aimerais savoir si vous connaissez des sites pour se déclarer. J'ai vu plusieurs sites mais je ne sais pas lequel choisir. Merci d'avance

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Il n'y a pas de site à "choisir"... par contre vous choisirez votre régime d'imposition.

Lire cette page :

[url=https://www.impots.gouv.fr/particulier/questions/si-je-mets-en-location-un-meuble-fois-je-minscrire-au-greffe-du-tribunal-de]https://www.impots.gouv.fr/particulier/questions/si-je-mets-en-location-un-meuble-fois-je-minscrire-au-greffe-du-tribunal-de[/url]

extrait :

"Lorsque vous débutez une activité de loueur en meublé non professionnel (LMNP) ou de loueur en meublé professionnel (LMP), vous devez, dans les quinze premiers jours qui suivent le début de votre activité, souscrire une déclaration de création d'entreprise ou de début d'activité par voie dématérialisée sur le guichet des formalités des entreprises (GFE) : formalites.entreprises.gouv.fr."

-----  
Par ESP

Bienvenue  
Attention aux sites "payants"!